



ÉLECTIONS

AUX COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES (CAP)

JEUDI 4 DÉCEMBRE 2014

CHER(E) COLLÈGUE,

LA C.A.P. A UN RÔLE TRÈS IMPORTANT SUR LE DÉROULEMENT DE VOTRE CARRIÈRE.

LE 4 DÉCEMBRE VOUS ALLEZ ÉLIRE VOS REPRÉSENTANTS À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE. ILS VOUS SOUTIENDRONT ET TRAVAILLERONT POUR QUE VOTRE CARRIÈRE PROGRESSE LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE EN DEMANDANT L'APPLICATION INTÉGRALE DU STATUT DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE.

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DONNE DES AVIS SUR :

- Les avancements d'échelons
- Les avancements de grades
- Les promotions internes
- Les détachements
- Les mises à disposition
- Les demandes de disponibilité
- Les intégrations
- Les révisions d'évaluations professionnelles
- Les prolongations de stages
- Les refus de titularisation
- Les temps partiels
- Les pertes d'emploi
- Les refus de formation
- Les licenciements pour insuffisance professionnelle

INSTANCES EMANANT DE LA C.A.P. :

- LES CONSEILS DE DISCIPLINE
(Les membres de la C.A.P. qui siègent dans le groupe hiérarchique de l'agent)
- LES COMMISSIONS DE RÉFORME
(par désignation d'un membre par les deux premières organisations syndicales)

**VOTRE VOIX SERA LA NÔTRE
NOTRE VOIX SERA LA VÔTRE**
POUR LE JEUDI 4 DÉCEMBRE 2014
A L'URNE OU PAR CORRESPONDANCE
VOTEZ ET FAITES VOTER
FORCE OUVRIÈRE



JEUDI 4 DÉCEMBRE 2014

ÉLECTIONS

**AUX COMMISSIONS
ADMINISTRATIVES PARITAIRES (CAP)**

**LES CANDIDATS FORCE OUVRIÈRE SONT :
compétents, efficaces, disponibles,
indépendants, libres.**

FORCE OUVRIÈRE REVENDIQUE...

- Un régime indemnitaire pour tous
- Une prise en compte de l'intégralité des primes et indemnités dans le calcul de traitement soumis à pension (CNRACL)
- Les ratios d'avancement de grade à 100%
- La suppression des seuils démographiques
- La réduction de la durée de carrière

FORCE OUVRIÈRE OEUVRE...

...SANS FAIBLESSE ET SANS DÉMAGOGIE
EN CONSERVANT SON INDÉPENDANCE
VIS À VIS DES DÉCIDEURS POUR:

- Un rattrapage immédiat de la perte du pouvoir d'achat par l'attribution de 50 points d'indice, soit 230€ supplémentaires et une revalorisation de 8% de la valeur du point d'indice
- Une véritable refonte des grilles indiciaires
- La protection sociale complémentaire pour tous
- La résorption de l'emploi précaire et la création d'emplois statutaires.

**VOTRE AVENIR DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DOIT ÊTRE DÉFENDU PAR UNE ORGANISATION SYNDICALE FORTE,
LIBRE, INDÉPENDANTE, COMBATIVE ET RESPECTÉE POUR SES
CONVICTIONS ET VALEURS HUMAINES.**

**POUR LE JEUDI 4 DÉCEMBRE 2014
A L'URNE OU PAR CORRESPONDANCE
VOTEZ ET FAITES VOTER
FORCE OUVRIÈRE**

ATTENTION : il n'y aura qu'un seul tour à ce scrutin